

Haut Conseil à l'intégration

Mesurer la diversité en politique ?

**Etude : les élus issus de l'immigration dans les conseils régionaux
(2004 – 2010)**

Cette étude a été réalisée par Jean-François Amadiou, professeur à l'Université Paris 1- Panthéon-Sorbonne. La note d'introduction a été rédigée par Caroline Bray et Barbara Lefebvre, chargées de mission au HCI

Table des matières

Analyse de la mesure	3
1. Méthode	10
1. 1 Quelle est la validité des méthodes anthroponymiques ?	10
1. 2 Données.....	13
1.3 Attribution d'une origine supposée aux élus	13
2. Résultats : Elections régionales 2004 et 2010	14
2. 1 Les élus d'origine extra européenne :	14
2.2 Résultats globaux	15
2.3 Résultats par civilité : des élus d'origine extra-européenne qui sont surtout des femmes	16
2.1. Résultats par région.....	17
2.2. Résultats par liste électorale.....	18
3. Résultats des études antérieures : Municipales, Européennes	19
3.1 Les élections municipales	19
3.2 Les élections européennes	19

Analyse de la mesure

Voici plusieurs années, le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) a entamé une réflexion sur la question dite de la "diversité". D'abord dans la sphère médiatique avec l'organisation d'un colloque "Ecrans pâles" en partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (Fasild) en avril 2004¹, puis dans le domaine politique en octobre 2006 avec un colloque co-organisé avec Sciences Po et l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé). Cette rencontre intitulée "Diversité et représentation politique" interrogeait la place de la représentation politique des personnes immigrées et issues de l'immigration et leur intégration en politique. Ce fut le point de départ d'un cycle d'études statistiques initiées par le Haut Conseil à l'Intégration en collaboration avec le Professeur Jean-François Amadiou, grâce à un financement de l'Acsé, sur la mesure de la "diversité" en politique. La première portait sur les élus issus de l'immigration dans les conseils municipaux des villes de plus de 10 000 habitants (comparaison 2001-2008), la deuxième sur les élus issus de l'immigration au Parlement européen (comparaison 2004-2009), et enfin, la présente étude sur les élus issus de l'immigration extra-européenne aux élections régionales (comparaison 2004-2010).

Le Haut Conseil considère que **la participation politique des nouveaux Français (naturalisés ou enfants d'immigrés) est un indicateur important de l'intégration socioculturelle**, comme elle le fut pour des millions de Français depuis deux siècles. Au cours de ce long XIX^{ème} siècle, si instable en termes de régimes politiques, urbanisation, industrialisation et démocratisation sont allées de pair avec le développement de la conscience politique des Français, de plus en plus alphabétisés, devenant des citoyens actifs. Il fallut du temps pour que les membres les plus brillants issus des classes populaires accèdent à la représentation politique locale ou nationale généralement détenue par les notables qui avaient défendu l'égalité et la liberté de 1789 mais qui s'en étaient quelque peu réservé l'usage. C'est par le militantisme politique que s'est formée l'intégration citoyenne de bon nombre d'enfants de la République issus de milieux défavorisés, et ce, quelles qu'aient été leurs origines. C'est par le militantisme politique qu'ils ont accédé à des responsabilités et à la représentation politique.

A l'appui de ce bref éclairage, le Haut Conseil à l'Intégration note donc la dimension symbolique de la représentation politique dans notre pays. Il rappelle en outre que l'intégration politique dépend d'un processus et d'une formation sur le long terme qui ne peut se satisfaire de mesures pro-actives visant à la représentation de la "diversité". Si le HCI interroge la représentation politique des élus issus de l'immigration, il ne défend pas l'idée d'une politique de quotas fondée sur des critères ethno-raciaux dans les partis politiques ou un gouvernement. Le Haut Conseil considère que la méritocratie républicaine vaut pour tous et que ce serait faire outrage aux Français ayant une origine asiatique, africaine ou afro-antillaise que les appeler à la représentation locale, nationale ou européenne sur le critère de leurs origines. Cela est d'autant plus frappant qu'au cours de ses nombreux travaux, le HCI a pu vérifier que la demande d'intégration formulée par les immigrés ou leurs enfants relève d'une

¹ Colloque suivi d'une publication en 2005 "Diversité culturelle et culture commune dans l'audiovisuel", in La Documentation française

demande d'égalité de traitement et non d'un traitement de faveur. Le débat sur la forme à donner à la lutte contre les discriminations témoigne que la majorité de l'opinion publique est opposée à la "discrimination positive" et à toutes formes de favoritisme fondé sur des critères raciaux ou d'origine. C'est par une éducation exigeante et de qualité, une formation professionnelle performante, un accès à des logements décents, que l'on répondra au besoin d'égalité exprimé par nombre d'enfants d'immigrés se plaignant d'être traités comme des citoyens de seconde zone. Enfin, les représentants politiques ne sont pas des effigies, ils ne représentent pas une partie du peuple français: la République française est une et indivisible.

Contrairement à ce que d'aucuns prétendent lorsqu'ils voient l'Assemblée nationale comme exclusivement composée d'hommes blancs, et le fait de constater l'absence ou un faible effectif de représentants issus des immigrations extra-européennes, ne saurait être le signe d'une société fermée sur elle-même, refusant d'élire des représentants au motif de leurs origines. La société française d'aujourd'hui est une société ouverte à la diversité dans la représentation politique. Ainsi, lors du sondage effectué en 2006², concomitamment au colloque organisé par le HCI en partenariat avec Sciences Po sur *Diversité et représentation politique*, à la question "vous personnellement seriez-vous prêts à voter pour une personne issue de l'immigration ? ", 75% des sondés répondent par l'affirmative pour les élections municipales, 69% pour les élections législatives, et 56% pour l'élection présidentielle. Par ailleurs, 55% des sondés considèrent que la société française n'est pas très bien représentée et qu'il est important que plus de jeunes, de femmes et de personnes issues de l'immigration exercent des responsabilités politiques.

QUESTION - Vous personnellement seriez-vous prêts à voter pour une personne issue de l'immigration... ?

	%	Oui	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Non	Non, plutôt pas	Non, pas du tout	NSPP
Aux élections municipales	100	75	32	43	24	10	14	1
Aux élections législatives.....	100	69	27	42	29	11	18	2
A l'élection présidentielle.....	100	56	23	33	42	15	27	2

² Sondage de l'institut CSA, le Parisien Aujourd'hui en France, *L'attitude des Français à l'égard de la diversité et de la représentation politique*, octobre 2006

1 – De la mesure de la diversité à la mesure des élus issus de l'immigration.

C'est au nom des principes républicains que le Haut Conseil s'est positionné contre l'usage des statistiques ethniques pour "mesurer la diversité", position confirmée par le Comité de réflexion sur le préambule de la Constitution de 1958, présidé par Simone Veil³, et par le Président de la République lors de son discours prononcé en décembre 2008 à l'Ecole Polytechnique. **Il s'est attaché, en plein débat sur la possibilité de statistiques ethniques, à développer une méthode de mesure conforme aux principes constitutionnels afin que les pouvoirs publics et les acteurs privés disposent de données pour dresser des états des lieux et observer des évolutions.** Le choix de la méthode patronymique est cohérent avec le refus du HCI d'utiliser des catégories ethno-raciales, la couleur de peau, le ressenti d'appartenance ou l'apparence physique. Cette méthode se fonde sur l'analyse des origines géographiques des prénoms et des patronymes et n'a pas pour objet de certifier avec exactitude l'origine de chacune des personnes de l'échantillon. Elle mesure la proportion de ceux qui sont issus de vagues migratoires récentes, repérées grâce à leurs prénoms et patronymes. L'analyse des origines géographiques des prénoms et des patronymes portés par les sujets d'étude permet d'établir une mesure de la composition d'un groupe d'individus grâce à une méthode non intrusive et à partir de critères objectifs.

C'est aussi au nom de ces principes constitutionnels que le Haut Conseil à l'Intégration s'interroge aujourd'hui sur la notion même de "diversité". **Bien que l'ayant lui-même utilisée, il l'entendait dans sa pleine acception de diversité des origines géographiques, diversité sociale, diversité de compétences et de formation. Or, il apparaît que l'usage de ce terme a dérivé ces dernières années pour devenir synonyme de "minorités visibles".** L'usage d'une classification ethno-raciale à l'anglo-saxonne, induit par la notion actuelle de diversité, est contraire aux principes républicains auxquels le Haut Conseil est attaché. L'article 1 de la Constitution assure en effet "l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion " des citoyens français.

Au fur et à mesure de l'avancée de ces études, le HCI a pu mesurer des écueils quant à la mesure de la diversité d'une part, et quant à la méthode patronymique d'autre part.

- Mesurer quoi ?

La première interrogation du HCI s'est concentrée sur l'objet même de ses études. Quant à la mesure de la diversité en politique, qui était l'objectif initial du HCI, entraîné en cela par un mouvement d'opinion qui faisait de la diversité la mesure de l'intégration dans tous les domaines, **il est apparu à notre institution que la seule prise en compte des origines des élus pour mesurer l'intégration en politique des immigrés et descendants d'immigrés reste problématique.** A cela plusieurs raisons.

La première est que constater une faible représentation d'élus issus de telle ou telle immigration ne permet en rien d'expliquer ce phénomène ni de comprendre les mécanismes qui ont conduit certains à passer la barre de la représentation politique. Cette mesure n'est pas une mesure de l'inégalité des chances d'accès aux mandats électifs, elle ne permet pas de savoir s'il y a eu discrimination lors des processus de désignation ou d'investiture par exemple. Elle ne rend pas compte de la formation des cadres politiques, ni ne permet de

³ *Redécouvrir le préambule de la Constitution*, la Documentation française, décembre 2008

comprendre les mécanismes à l'œuvre qui font que l'on est élu. Depuis les trente dernières années, le système a eu tendance à privilégier les étudiants ayant fait Sciences-Po ou l'ENA, devenues un passage presque obligé pour espérer accéder aux plus hauts postes de l'Etat. Outre cette formation initiale, d'aucuns semblent sous-estimer l'école de patience que représente le parcours du militant avant d'accéder à la candidature. On pourrait croire, à lire certains commentaires⁴, qu'il suffirait de répartir des places de façon arithmétique. Par ailleurs, les mécanismes sociaux dans la fabrique de l'élite politique sont laissés négligés : aujourd'hui, très peu s'étonnent des rares représentants appartenant au milieu ouvrier ou agricole au Parlement.

La deuxième raison est que l'idée de la représentativité politique de la population comme miroir de sa composition est contraire à la conception même du suffrage universel et de la souveraineté du peuple. Aucun élu ne saurait représenter une partie du peuple comme l'affirme l'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 : "*Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément*" et l'article 6 : "*La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents.*" L'article 3 de la Constitution de la Vème République reprend la même idée: "La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice". Il ne peut donc y avoir d'automaticité de la proportion de chacune des origines composant le peuple français avec celles composant les élus de la nation.

Troisième point, raisonnons par l'absurde : s'il y avait une majorité d'élus issus de l'immigration au Parlement, dirions-nous qu'ils seraient trop nombreux ? Si nous constatons, par exemple que les descendants de Portugais sont massivement représentés parmi les élus, en déduirions-nous une quelconque discrimination positive ayant fonctionné à leur égard ? A l'inverse, quelles conclusions tirer de leur faible représentativité parmi les élus ? L'histoire des migrations en France diffère selon les époques et les régions de provenance. Si le degré de politisation de certains migrants demeure faible comme en témoigne les taux d'abstention élevés aux différentes élections dans les quartiers à forte concentration immigrée, en revanche, certaines communautés ayant fui par exemple leur pays d'origine pour des raisons politiques sont plus politisées que d'autres, imprimant ainsi un certain engagement à leurs enfants. C'est le cas notamment des descendants de républicains espagnols, d'opposants chiliens ou algériens. Pas plus que les élus ne peuvent représenter une communauté d'origine, on ne peut déduire de manière arithmétique le nombre de représentants politiques issus de l'immigration selon les proportions respectives des communautés d'origine composant le peuple français.

Pour toutes ces raisons, le HCI s'est écarté du concept de diversité, trop souvent entendu sous la seule acception de "minorités visibles" sans prise en compte d'autres paramètres comme celui des origines sociales en particulier. S'interroger sur les élus issus de la diversité ne peut se faire à l'aune de la seule prise en compte de l'origine géographique, ce qui aboutirait

⁴ Comme dans *l'Appel pour une République multiculturelle et postraciale*, signée par des personnalités du monde intellectuel et politique, dans sa proposition n°15: " Tirer au sort 30 sénateurs pour représenter les banlieues " -

inéluclablement à une ethnicisation de la société française. Le HCI s'est donc montré soucieux d'utiliser, comme il l'a toujours fait, les termes précis d'immigrés et / ou Français issus de l'immigration. Toutefois, du fait de contraintes propres à l'enquête patronymique, il a porté surtout son étude sur les élus issus de l'immigration extra-européenne.

2- Les limites de l'enquête patronymique

Le Haut Conseil tient à rappeler encore une fois qu'une telle mesure de la "diversité" en fonction des origines ne saurait être confondue avec une mesure de la diversité religieuse, « ethnique » ou « raciale ». Néanmoins, **il est légitime d'observer comment évolue la représentation politique des personnes récemment immigrées ou plus anciennement installées en France pour apprécier le processus d'intégration dans la société française.** En outre, cette mesure n'est ni une mesure de l'inégalité des chances d'accès aux mandats électifs, ni une mesure de la discrimination lors des processus de désignation ou d'investiture par exemple.

Toutefois, et c'est une des difficultés de l'approche anthroponymique privilégiée dans ces études, nous n'avons pu comparer objectivement les élus issus d'une immigration européenne à ceux issus de l'immigration extra-européenne. Des patronymes européens sont en effet communs à certains pays et zones frontalières, comme les patronymes italiens en région PACA, et leur apparition dans les patronymes français plus diffuse. Aussi est-il plus difficile d'appréhender l'immigration européenne que l'immigration extra-européenne. Le focus a donc été porté sur les élus issus de l'immigration extra-européenne dont l'apparition des patronymes dans le corpus de patronymes communs en France est plus facile à identifier. Il aurait été par exemple intéressant d'étudier l'intégration politique de mouvements migratoires similaires dans leur composition sociologique et dans leurs années d'introduction en France, comme ce fut le cas par exemple des Portugais et des Algériens. Cela n'a pas été le cas et nous ne disposons donc pas de possibilités de comparaison des données produites pour l'immigration extra-européenne. La production de ces études a néanmoins le mérite d'appréhender la présence d'élus immigrés ou issus d'une immigration extra-européenne récente parmi les élus français, contribuant ainsi au débat sur les progrès de l'intégration et de l'égalité des chances en France. En ce sens, **le HCI a émis une recommandation dans son dernier avis⁵ visant à introduire dans le répertoire national des élus une rubrique permettant de mentionner la nationalité et le lieu de naissance des parents des élus.**

Le Haut Conseil à l'Intégration espère que les études sur les élections municipales et régionales seront utiles aux politologues, sociologues et autres experts intéressés par ces questions, pour analyser les évolutions de la représentation politique des élus issus de l'immigration extra-européenne au cours des dix dernières années. Il regrette néanmoins que le focus ait été porté sur la mesure des patronymes des immigrés et descendants d'immigrés extra-européens, faussant une analyse, qui aurait incluse et permis la comparaison avec des immigrés et descendants d'immigrés européens.

⁵ *La France sait-elle encore intégrer les immigrés ? Bilan de la politique d'intégration en France depuis vingt ans et perspectives*, avril 2011, la Documentation française

3 – Des résultats encourageants

Les deux études du HCI relatives aux élections locales ont porté à chaque fois sur la comparaison de deux élections afin de mesurer précisément les évolutions. La période couverte porte sur 8 années (2002-2010). Le résultat est probant et vient pour le moins nuancer le pessimisme ambiant selon lequel "rien n'avance jamais en France". Dans l'ensemble, la proportion des élus français issus de l'immigration récente extra-européenne a progressé de façon notable : pour les régionales, de 2,8% en 2004 à 5% en 2010.

La présence d'élus d'origine extra européenne est d'autant plus modeste que le mandat électif est prestigieux ou important, phénomène qui n'a rien d'inédit historiquement parlant : **6,68% aux municipales de 2008, 5% aux régionales de 2010**. Dans une étude non publiée du HCI sur les élus issus de l'immigration aux élections européennes de 2009, il est apparu que seuls 2% des élus étaient d'origine immigrée extra-européenne au Parlement européen. Néanmoins, la France se distinguait particulièrement avec 13 élus d'origine immigrée extra-européenne sur un total de 73 élus. L'absence d'une approche comparative entre pays européens sur les origines géographiques migratoires dans chaque Etat nous a paru affaiblir considérablement la lecture de cette étude.

Le scrutin de listes est plus favorable à l'émergence de personnes issues de l'immigration, comme d'ailleurs de façon plus générale, de profils plus divers. Dans le sondage précédemment cité du CSA organisé en 2006, l'instauration d'un mode de scrutin de liste proportionnel pour l'élection des députés était plébiscitée par 64% des sondés quant à son efficacité pour assurer une meilleure représentation de la diversité de la société française au Parlement.

Le HCI observe une **forte progression des élus d'origine extra-européenne entre deux élections s'agissant des municipales et des régionales avec un doublement du pourcentage d'élus aux municipales entre 2002 et 2008 (+110%)** et une hausse de 79 % entre les régionales de 2004 et de 2010. Cette progression s'effectue en partant d'un niveau relativement bas de la représentation des personnes issues de l'immigration non européenne.

Pourcentage d'élus issus de l'immigration extra européenne		
Elections municipales	2001	3,2%
	2008	6,7%
	<i>Evolution 2001-2008</i>	+110%
Elections régionales	2004	2,8%
	2010	5%
	<i>Evolution 2004-2010</i>	+79%

Le Haut Conseil souhaite enfin souligner que les progrès de l'intégration dans la représentation politique semblent reposer en quasi-totalité sur **une progression du nombre de femmes élues d'origine extra européenne**. Ainsi, pour les régionales, le pourcentage

d'hommes d'origine extra européenne est resté inchangé alors que la proportion de femmes a doublé. **Le phénomène est visible pour toutes les élections et à tous les niveaux.** La composition des gouvernements depuis plusieurs années paraît traduire cette réalité. Mais c'est là aussi une des difficultés de l'étude.

Les patronymes suivant généralement une règle de filiation masculine, les femmes issues de l'immigration échappent au filtrage patronymique si elles adoptent un nom marital et si l'on ne dispose pas de leur patronyme d'origine. De même, un(e) descendant(e) d'immigré issu(e) d'un couple mixte et dont la mère est immigrée n'est pas appréhendé par la méthode patronymique. Or, selon l'enquête *Trajectoires et Origines*, les femmes immigrées sont plus nombreuses que les hommes à choisir un conjoint non-immigré : 44% contre 37%. Nous perdons donc de fait un nombre important de personnes issues de l'immigration dont le patronyme apparaît comme "européen" ou "indéterminé". Nous avons le même genre de difficultés avec les patronymes francisés. **Les résultats de nos études sont donc minorés quant à la présence des élus immigrés et issus de l'immigration en politique.** On peut même dire qu'échappent paradoxalement à la comptabilisation comme immigrés et issus de l'immigration, tous ceux dont les noms et prénoms ne "disent" rien de leurs origines et que ne sont retenus que ceux dont le prénom et le nom indiquent une ascendance étrangère.

L'approche anthroponymique se heurte à l'intégration des immigrés par le mariage qui conduit à la perte des patronymes d'origine et à l'adoption des prénoms usuels du pays d'accueil. Il faut donc avoir à l'esprit que les résultats de nos études sous-estiment la part des élus issus de l'immigration. Pour ces raisons, le HCI relève par exemple la présence significative d'élus immigrés ou issus de l'immigration dans les conseils régionaux : on relève, en effet, selon l'analyse patronymique, que 5% des élus sont immigrés ou issus d'une immigration extra-européenne (il faudrait pouvoir y ajouter les immigrés ou issus de l'immigration européenne qui ne sont pas pris en compte dans ce pourcentage).

Cette proportion varie selon les régions : ainsi, en Ile-de-France, elle est de 11%, en région Bourgogne et Auvergne, elle est de 9%, elle est la plus basse en Franche-Comté à 2%. On observe plus généralement une nette progression de la part des élus d'origine extra-européenne entre les élections de 2004 et 2009, hormis pour la région Champagne-Ardenne qui a perdu 6 points.

Cette étude clôt un cycle de réflexion initiée par le HCI sur la mesure de la diversité en politique.

Etude sur les élus issus de l'immigration aux élections régionales (2004-2010)

Jean-François Amadiou

Introduction

Conformément à sa mission, le Haut Conseil à l'Intégration a souhaité mesurer la proportion d'élus issus de l'immigration parmi les conseillers régionaux. Il s'agit de connaître également l'évolution de la part d'élus issus de l'immigration entre les deux derniers scrutins régionaux.

Le périmètre de l'étude est le suivant :

Tous les élus des conseils régionaux de France métropolitaine lors des élections de 2004 et de 2010.

- 1763 élus en 2004
- 1763 élus en 2010

Cette étude, faisant suite à celles qui ont été conduites sur les élections municipales et européennes, permet d'aboutir à une vision élargie de la représentation politique des personnes issues de l'immigration.

1. Méthode

La connaissance de l'origine des élus est acquise par l'analyse de leurs noms et prénoms. Cette méthode dite anthroponymique permet de mesurer la proportion d'élus issus de l'immigration et son évolution. Elle n'a pas pour finalité de déterminer avec certitude l'origine de chacun des élus. La méthode employée ne vise en aucun cas à classer les élus en fonction de catégories « raciales » (qui d'ailleurs n'existent pas), « ethniques » ou « religieuses ». Elle n'est pas non plus un classement des élus selon leur apparence physique ou leur couleur de peau. Les origines, qui sont reconstituées en fonction des noms et prénoms des élus, sont simplement des origines géographiques supposées ne pouvant correspondre en aucun cas à une quelconque catégorie dite « ethnique » ou « raciale ».

1.1 Quelle est la validité des méthodes anthroponymiques ?

Une curieuse méconnaissance de l'état de la recherche tant en France qu'à l'étranger utilisant des méthodes anthroponymiques peut parfois conduire à négliger en France la validité de ces méthodes.

L'usage des méthodes anthroponymiques connaît un développement en France.

Certaines analyses utilisent seulement les noms de famille, d'autres les prénoms seulement et d'autres utilisent les deux informations.

Georges Felouzis a publié dans la Revue Française de Sociologie les résultats d'une recherche sur les collégiens de l'Académie de Bordeaux. Ce chercheur utilise les prénoms des individus⁶.

L'utilisation des patronymes pour reconstituer des flux migratoires a été faite en France par des chercheurs de l'Inserm et de l'INED⁷. L'une des méthodes consiste à comparer la fréquence d'existence d'un nom dans une zone géographique avec la fréquence attendue « à l'équilibre » (ou théorique) compte tenu des évolutions démographiques moyennes. Il est évident que si un nom apparaît en proportion élevée dans une zone géographique cela ne peut provenir que d'une immigration.

Cette méthode donne d'excellents résultats pour déterminer les flux migratoires. En France, cette méthode permet d'estimer les flux migratoires de façon précise et très bien corrélée avec les données du recensement (entre 0.70 et 0.90 selon les études)⁸. Anna Degioanni et Pierre Darlu ont par exemple mis en évidence par cette méthode les régions d'immigration italienne⁹.

En France, l'INED a utilisé la méthode patronymique pour sélectionner à des fins d'enquête des personnes descendantes d'immigrés turcs dans le cadre d'une enquête européenne. Les chercheurs ont constaté que sur 1 700 000 personnes des annuaires téléphoniques de plusieurs villes de France où l'enquête avait lieu, 10 500 étaient identifiées comme d'origine turque (par les chercheurs allemands qui avaient opéré ce classement automatique)¹⁰. Dans 81% des cas, les personnes étaient en effet d'origine turque par au moins un de leurs parents. Les chercheurs de l'INED notent l'efficacité remarquable de la méthode.

⁶ Georges Felouzis et alii, *L'apartheid scolaire : Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, ed. du Seuil, 2005.

Georges Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue française de sociologie*, n°4, 2003,

⁷ Pierre Darlu, Anna Degioanni et Jacques Ruffié, "Quelques statistiques sur la distribution des patronymes en France", *Population*,

³ 1997. DARLU, P., DEGIOANNI, A. *et al.* (2001), « Les cloisonnements dans les Pyrénées occidentales. Évolution, du XIXe siècle à nos jours », 173-187, in *Le Patronyme. Histoire, anthropologie, société*, éd. Par G. Brunet, P. Darlu et G. Zei, Paris

CNRS Éditions. Pierre Darlu, « Patronymes et démographie historique » *ANNALES DE DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE* 2004 n° 2 p. 53 à 65

⁸ Pierre Darlu et Jacques Ruffié, « Comparaison entre les taux d'immigration estimés à partir de la distribution des noms et à partir du recensement », *Population*, 1992.

⁹ DEGIOANNI, A., LISA, A. *et al.* (1996), « Patronymes italiens et migration italienne en France, entre 1891 et 1940 », *Population*, 6, 1153-1180.

¹⁰ Christelle Hamel, « L'enquête européenne TIES : *The Integration of European Second Generation* – Méthode d'échantillonnage : patronymes et screening Téléphonique », Actes du colloque La mesure des discriminations liées à l'origine, ISM-Corum, Lyon, 2007.

Des études sont menées sur des données d'entreprises à partir des patronymes¹¹ ou des seuls prénoms. Certaines études complètent les analyses anthroponymiques par d'autres informations comme le lieu de naissance ou l'observation des photos des individus. C'est par exemple le cas des études de l'Institut Montaigne réalisées par un enseignant chercheur en sociologie Eric Keslassy¹². Ces études s'appuient en premier lieu sur l'examen des noms et prénoms des élus puis sur d'autres informations d'état civil et sur des photos.

Dans la production scientifique internationale, les recherches utilisant les anthroponymes sont très nombreuses et cela, dans plusieurs disciplines scientifiques.

Dès 1909, les patronymes sont utilisés aux Etats-Unis pour les politiques d'immigration. A partir des années 50, les travaux scientifiques utilisant les anthroponymes se multiplient (en santé publique et génétique). Depuis 25 ans, les recherches ont connu une rapide expansion en raison des possibilités offertes par les nouvelles technologies. Les publications académiques sont du reste assez nombreuses pour que des synthèses quantitatives ou « méta-analyses » aient été réalisées de ces multiples recherches. Ces nombreux travaux permettent non seulement de progresser sur les méthodes mais aussi de connaître leur validité. Une revue de ces travaux menés dans le monde entier a été notamment réalisée en 2007 par un géographe londonien¹³. Ces travaux ont souvent été menés par des spécialistes de santé publique, d'épidémiologie ou de génétique. Parmi les 186 publications répertoriées par ce chercheur dans le domaine, 13 ont fait l'objet d'une méta-analyse permettant de calculer précisément la performance de la mesure à partir des noms et prénoms. Les pays concernés étaient le Canada, l'Allemagne, les Pays Bas, la Grande Bretagne et les Etats-Unis. Les chercheurs ont dressé des listes de noms pour lesquels des origines étaient fortement probables (pour les Asiatiques ou les Hispaniques par exemple ces listes sont disponibles et leur validité a été mesurée par comparaison à des données de recensement, déclaratives ou d'état civil). Nous utilisons d'ailleurs ces listes¹⁴. Des chercheurs ont aussi utilisé les données du recensement américain pour déterminer parfois les noms de famille les plus fréquemment portés par des personnes se déclarant comme blanche ou noire¹⁵. Il est évident que les études menées aux Etats-Unis, ne parviennent pas à déterminer avec la seule information anthroponymique à coup sûr si une personne est de couleur de peau noire ou si elle même se considère comme noire. Mais, d'une

¹¹ Eric CEDIEY et Fabrice FORONI « UN DIAGNOSTIC PARTAGE SUR LES DISCRIMINATIONS LIÉES A L' ORIGINE ET AU SEXE » Résultat d'une recherche-action au sein du Groupe CASINO, ISM-CORUM, 2005.

¹² Eric Keslassy, *Quelle place pour les minorités visibles ? Retour sur les élections régionales de mars 2010*, note de l'Institut Montaigne, septembre 2010.

Eric Keslassy, *Ouvrir la politique à la diversité*, note de l'Institut Montaigne, janvier 2009.

¹³ Pablo Mateos, *A Review of Name-based Ethnicity Classification Methods and their Potential in Population Studies*, Population Space and place, 13, 2007.

¹⁴ Diane, S. Lauderdale & Bert Kestenbaum, *Asian American ethnic identification by surname*, Population Research and Policy Review 19: 283–300, 2000.

David L. Word, Charles D. Coleman, Robert Nunziata and Robert Kominski, *Demographic Aspects of Surnames from Census 2000*, Bureau Of Census, Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

David L. Word and R. Colby Perkins Jr. *Building a Spanish Surname List for the 1990's— A New Approach to an Old Problem*, Technical Working Paper No. 13. Population Division U. S. Bureau of the Census Washington D.C. March 1996.

¹⁵ Jessica T DeFrank, MPH, Bowling J. Michael, PhD, Barbara K Rimer, DrPH, Jennifer M Gierisch, MPH, and Celette Sugg Skinner, *Triangulating Differential Non response by Race in a Telephone Survey*, Prev Chronic Dis. 2007 July; 4(3): A60.

Published online 2007 June 15

part, dans tous les pays, les méthodes anthroponymiques qui croisent nom et prénom ont une validité reconnue pour déterminer des origines géographiques ou nationales. Pour les Hispaniques, les Asiatiques, les Turcs, les Marocains, les Italiens et plus généralement toutes les zones géographiques qui correspondent aux flux d'immigration en France, la validité de la méthode est très bonne. D'autre part, s'agissant des traits physiques des individus comme leur couleur de peau, la situation française permettrait si tel était l'objectif de réaliser une étude dotée d'une bonne validité prédictive compte tenu de l'immigration récente et importante de ressortissants de pays d'Afrique sub-saharienne en France et compte tenu de l'importance des personnes originaires d'outre mer en France métropolitaine (dont on connaît les noms et prénoms les plus fréquents). Mais dans le cadre de cette étude, nous n'avons en aucune manière procédé ainsi.

1. 2 Données

Les résultats des élections régionales sont publics et ont été recueillis sur le site internet du ministère de l'intérieur :

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/elections/resultats

FRANCE ENTIERE :

Nombre de siège(s) à pourvoir en 2004 : 1880

Nombre de siège(s) à pourvoir en 2010 : 1880

Nous avons exclu de l'analyse les élus des départements d'outre mer : Guadeloupe, Guyane et La Réunion, ce qui porte à 1763 le nombre d'élus pour chacune des deux élections.

Outre les prénom(s) et patronyme(s) de chaque élu, nous connaissons la civilité, le département et la liste politique sur laquelle figure l'élu.

1.3 Attribution d'une origine supposée aux élus

Cette attribution est menée en utilisant deux informations : le prénom et le nom de famille de l'élu.

Chaque phase du traitement comporte plusieurs étapes permettant de manière automatisée puis manuelle de déterminer si un élu porte un nom et/ou un prénom qui est porté généralement par des personnes issues d'une immigration extra européenne.

Nous avons explicité la méthode employée dans nos études précédentes¹⁶. La présente étude reprend cette méthode en procédant à quelques améliorations permettant de minimiser notre marge d'incertitude. Les différentes phases et les étapes du traitement que nous avons suivi pour la présente étude sont précisées en annexe.

¹⁶ *Les élus issus de l'immigration aux élections municipales*, Rapport au **H.C.I. (Haut conseil à l'intégration)**, La documentation française, février 2009.

2. Résultats : Elections régionales 2004 et 2010

2.1 Les élus d'origine extra européenne : 5%

La proportion d'élus issus de l'immigration d'un pays extra européen a fortement augmentée (+79,59%) entre 2004 et 2010.

Cette proportion est vraisemblablement légèrement plus élevée car quelques élus pour lesquels nous n'avons pas de précisions suffisantes n'ont pas été répertoriés comme issus d'une immigration extra européenne alors qu'ils peuvent l'être. Il s'agit de femmes mariées pour lesquels nous ne disposons pas de la situation matrimoniale ou de l'indication du nom de jeune fille. On note en effet que le pourcentage d'élus non classés passe de 0,3 à 1 %. Nous avons observé le même phénomène dans nos analyses de scrutins successifs municipaux et européens (à chaque fois on remarque une croissance des cas d'indétermination de l'origine (31,7 % pour les municipales et 65,5% pour les européennes). Cette hausse des cas d'indétermination (inconnus) s'explique non seulement par l'apparition de nouveaux noms et prénoms mais aussi par la forte progression du nombre d'élus femmes en particulier parmi les élus extra européens.

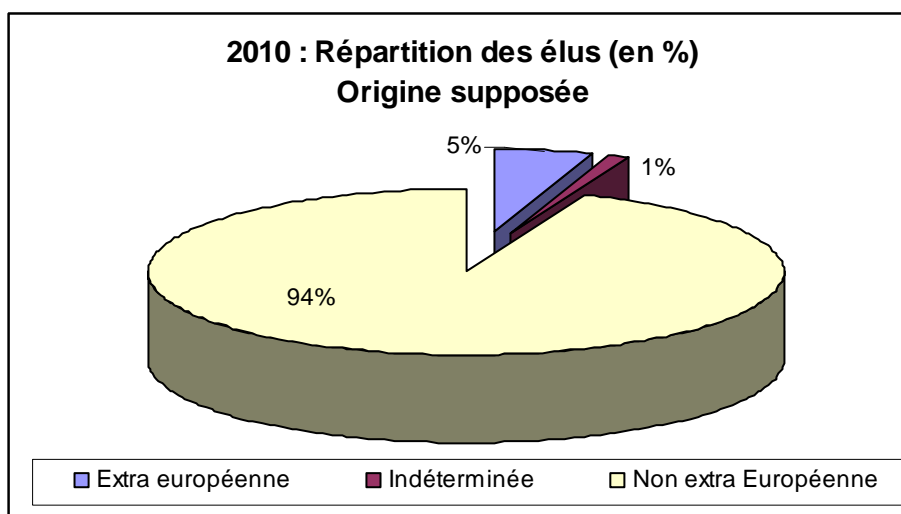
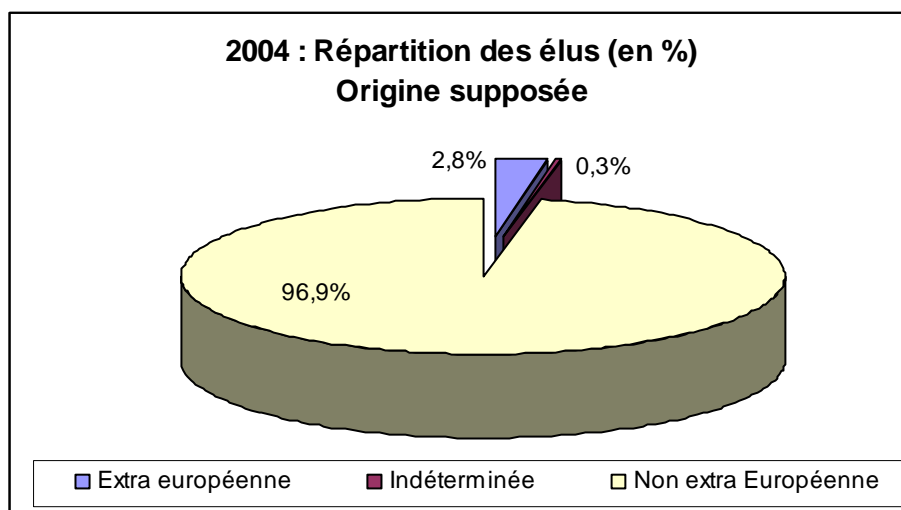
Notre estimation de l'évolution de la proportion d'élus d'origine extra européenne est convergente avec celle que livre Eric Keslassy dans son étude pour l'Institut Montaigne¹⁷.

La méthode d'Eric Keslassy est différente de la nôtre car elle comporte en particulier une phase d'examen des photos des élus. Il s'agit en effet pour ce chercheur de déterminer une couleur de peau ou peut-être un aspect physique qui déclencherait le rattachement à une minorité « visible ». Cette phase est évidemment souhaitable si l'objectif est d'identifier des élus pouvant être originaires par exemple d'outre mer (ce que nous ne faisons pas). Pour nous, une personne au patronyme clairement ultra marin, née outre mer ou dont la couleur de peau serait « noire » ne fait pas l'objet d'un classement dans le groupe extra européen. En outre, dans l'étude d'Eric Keslassy, les élus rapatriés d'Afrique du nord ou « pieds noirs » ne sont pas comptabilisés dans le groupe « minorités visibles » au motif qu'ils ne rencontreraient pas aujourd'hui les mêmes difficultés d'intégration que les autres immigrants d'Afrique du Nord et leurs descendants. En tenant compte de ces différences dans l'objectif de l'étude - compter les « minorités visibles » versus les personnes aux « anthroponymes extra européen » - on note que le pourcentage d'élus extra européen est évalué par ce chercheur à 5,34 % en 2010.

¹⁷ Eric Keslassy, *Quelle place pour les minorités visibles-retour sur les élections régionales de mars 2010*, note de l'Institut Montaigne, septembre 2010.

2.2 Résultats globaux

Origine supposée	ANNEE				TOTAL	Variation 2004 -2010
	2004		2010			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	(en %)
Extra européenne	49	2,8%	88	5%	137	+ 79%
Indéterminée	6	0,3%	18	1%	24	+ 233%
Européenne	1708	96,9%	1657	94%	3365	-3%
TOTAL	1763	100%	1763	100%	3526	



2.3 Résultats par civilité : des élus d'origine extra-européenne qui sont surtout des femmes

La progression de la part d'élus régionaux issus d'une immigration extra européenne s'est effectuée en quasi-totalité par la hausse du nombre de femmes élues issues d'un pays extra européen. Alors que le pourcentage d'hommes extra européens est resté constant à 3%, le pourcentage de femmes élues est passé de 3% à 7% auquel il faudrait en outre ajouter quelques femmes pour lesquelles subsiste une indétermination (en raison de changements de noms ou de noms composés).

ANNEE	CIVILITE	Extra européenne		Indéterminée		Européenne		TOTAL
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
2004	M.	25	3%			899	97%	924
	Mme	24	3%	6	1%	809	96%	839
2010	M.	30	3%	3	0%	885	96%	918
	Mme	58	7%	15	2%	772	91%	845

2.1. Résultats par région

Origine supposée	2004						
	Extra européenne		Indéterminée		Européenne		TOTAL
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
ALSACE					47	100%	47
AQUITAINE	1	1%			85	99%	86
AUVERGNE					47	100%	47
BASSE-NORMANDIE					47	100%	47
BOURGOGNE	2	4%			55	96%	57
BRETAGNE	1	1%			82	99%	83
CENTRE	1	1%			76	99%	77
CHAMPAGNE-ARDENNE	4	8%			47	92%	51
CORSE					49	100%	49
FRANCHE-COMTE	1	2%			42	98%	43
HAUTE-NORMANDIE	3	5%			52	95%	55
ILE-DE-FRANCE	14	7%	1	0%	194	93%	209
LANGUEDOC-ROUSSILLON					67	100%	67
LIMOUSIN					43	100%	43
LORRAINE	1	1%			72	99%	73
MARTINIQUE	1	2%			40	98%	41
MIDI-PYRENEES	4	4%			87	96%	91
NORD-PAS-DE-CALAIS	2	2%			111	98%	113
PAYS DE LA LOIRE	2	2%			91	98%	93
PICARDIE	1	2%			56	98%	57
POITOU-CHARENTES					55	100%	55
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	6	5%	3	2%	114	93%	123
RHONE-ALPES	5	3%	2	1%	149	96%	156
Total	49	3%	6	0,3%	1708	97%	1763

Origine supposée	2010						
	Extra européenne		Indéterminée		Européenne		TOTAL
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Région							
ALSACE	3	6%	1	2%	43	91%	47
AQUITAINE	2	2%			83	98%	85
AUVERGNE	4	9%			43	91%	47
BASSE-NORMANDIE					47	100%	47
BOURGOGNE	5	9%	1	2%	51	89%	57
BRETAGNE	3	4%	2	2%	78	94%	83
CENTRE	4	5%			73	95%	77
CHAMPAGNE-ARDENNE	1	2%			50	98%	51
CORSE					49	100%	49
FRANCHE-COMTE	1	2%	1	2%	41	95%	43
HAUTE-NORMANDIE	3	5%	2	4%	50	91%	55
ILE-DE-FRANCE	22	11%	4	2%	183	88%	209
LANGUEDOC-ROUSSILLON					67	100%	67
LIMOUSIN	1	2%			42	98%	43
LORRAINE	4	5%			69	95%	73
MARTINIQUE					41	100%	41

MIDI-PYRENEES	3	3%	2	2%	86	95%	91
NORD-PAS-DE-CALAIS	4	4%	1	1%	108	96%	113
PAYS DE LA LOIRE	5	5%			88	95%	93
PICARDIE	4	7%			53	93%	57
POITOU-CHARENTES	2	4%			53	96%	55
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	8	7%	2	2%	113	92%	123
RHONE-ALPES	9	6%	2	1%	146	93%	157
Total	88	5%	18	1%	1657	94%	1763

2.2. Résultats par liste électorale

Liste	2004						
	Extra européenne		Indéterminée		Européenne		TOTAL
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
LDD					4	100%	4
LDG					29	100%	29
LDR	3	1%	2	0%	488	99%	493
LFN	1	1%	2	1%	151	98%	154
LGA	44	4%	2	0%	1001	96%	1 047
LRG	1	3%			35	97%	36
Total	49	3%	6	0%	1708	97%	1 763

Liste	2010						
	Extra européenne		Indéterminée		Européenne		TOTAL
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
LCMD					10	100%	10
LCOP					6	100%	6
LDVG					70	100%	70
LFN	1	1%	2	2%	115	97%	118
LMAJ	15	3%	6	1%	442	95%	463
LREG					27	100%	27
LSOC	3	6%			49	94%	52
LUG	69	7%	9	1%	928	92%	1 006
LVEC			1	9%	10	91%	11
Total	88	5%	18	1%	1657	94%	1 763

3. Résultats des études antérieures : Municipales, Européennes

3.1 Les élections municipales

Origine supposée	Année				Variation 2001 -2008 (en %)
	2001		2008		
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Extra européenne	1 069	3,18 %	2 343	6,68 %	+ 110%
Européenne	31 909	94,83 %	31 843	90,8 %	- 4%
Indéterminée	671	1,99 %	884	2,52 %	+ 27%
TOTAL	33649	100	35070	100	

3.2 Les élections européennes

Origine déduite du patronyme et du prénom	Année				Variation 2004 -2009 (en %)
	2004		2009		
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Europe	769	98,2	721	98,0	-0.2 %
Extra Europe	14	1,8	15	2,0	+10%
TOTAL	783	100	736	100	

Détail : Les Elus européens pour la France

Pays	2004	2009	2004	2009
	Total Elus		Dont élus Extra Européens	
France	78	72	2	13